

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 13 décembre 2024

12.2024-23	FINANCES
	OBJET : Budget principal M57 - Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre

VU l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-17 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

VU la délibération n°26.03.2024-52 du conseil communautaire en date du 26 mars 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 du Budget principal et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

VU la délibération n°24.09.2024-19 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 approuvant la Décision modificative n°1,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux écritures comptables pour régulariser des trop-perçus fiscaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Virement n°1 : Du chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) au chapitre 014 (Atténuations de produits)

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre	Article	Destination
Budget principal	M57	Fonctionnement	Dépense	325 000,00	014	73951	020-0
Budget principal	M57	Fonctionnement	Dépense	- 325 000,00	65	65821	413-0

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »